



**Décision n° 2024/01
relative à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs généralistes – La Rochelle
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	École d'ingénieurs généralistes – La Rochelle
Sigle :	EIGSI
Type :	Privé
Académie :	Poitiers
Site(s) de l'école :	La Rochelle, Casablanca

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2021/06-08

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Ecole d'Ingénieurs généralistes – La Rochelle ;
- Vu le rapport établi par Xavier KLEBER (membre de la CTI et rapporteur principal), Xavier FOUGER (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Laurent DONATO (expert international auprès de la CTI) et Quentin TUFFERY (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 janvier 2024 ;
- Entendus Messieurs Frédéric THIVET, directeur général, Christophe BAUJAULT, directeur des études et Youssef BENELMOSTAFA, directeur du campus de Casablanca,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels sur le site de La Rochelle sur le site de Casablanca	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels sur le site de La Rochelle	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole

- Poursuivre l'élargissement de la représentation des corps enseignants et apprenants dans le Conseil d'administration, en y incluant également le personnel administratif et technique ;
- Maintenir, en lien avec un plan de croissance crédible sur les deux sites, un taux d'encadrement respectant les critères R&O, notamment en matière de taux d'encadrement des élèves qui est actuellement supérieur à 20, et également quant au pourcentage des enseignements donnés par des enseignants-chercheurs sur le site de la Rochelle ;
- Mettre en place un module spécifique d'exposition à la recherche pour l'ensemble des apprenants sur les deux sites ;
- Veiller à appliquer les critères R&O concernant les écoles multisites (notamment des critères d'obtention du diplôme identiques, des jurys d'admission et de délivrance du diplôme uniques) ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels	2024	2026-2027

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 16 janvier 2024

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Layth SLIMANE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 février 2024

Le rapporteur principal

Le secrétaire greffier

La présidente
Elisabeth CRÉPON



M-A Drancourt



